

## Actes locutoire, illocutoire et perlocutoire

*Bogdanka Pavelin*  
*Faculté des Lettres, Zagreb*

Les dimensions locutoire, illocutoire et perlocutoire sont les trois dimensions-clés autour desquelles s'articule un acte de langage. Les auteurs tels que Austin, Searle ou Confais proposent les taxinomies de l'illocutoire, ce qui nous fait entrer dans la problématique de la délimitation des aspects illocutoire et perlocutoire. Cependant, il n'est pas question ici de discuter les avantages et les désavantages des typologies des actes de langage. Nous présentons ces différentes approches afin de démontrer la complexité de la problématique et d'approcher la "pluridimensionnalité" de la pragmatique langagière.

Les dimensions **locutoire**, **illocutoire** et **perlocutoire** sont les trois dimensions-clés autour desquelles s'articule un acte de langage. Depuis qu'elles ont été posées par Austin, elles sont aussi – à côté de l'idée de performativité – au cœur des discussions sur la théorie des actes de langage.

L'action qui consiste à produire un énoncé tel que "Je vais partir" est un acte **locutoire** (Austin 1970, 119). Il est au sens plus strict un acte de parole (un acte phonatoire), mais déjà potentiellement illocutoire en ce qu'il est censé véhiculer du "sens" – lequel ne peut s'entendre pour Austin que comme un *faire* – et qu'il est du même coup potentiellement interprétable. Selon Austin, un acte locutoire est constitué d'un acte *phonétique* (produire des sons), d'un acte *phatique* (combinaison de mots dans des constructions grammaticales et intonatives) et d'un acte *rhétorique* (employer ces mots dans une signification plus ou moins (pré)déterminée).

Cet acte locutoire est le support nécessaire pour effectuer l'acte **illocutoire**, c'est à dire ce qui fait que l'énoncé "Je vais partir" peut être utilisé comme l'acte d'informer le destinataire, ou l'acte de promettre quelque chose etc. Sa *valeur illocutoire (illocutionary force)* ou ce que le locuteur *fait* par son énonciation dépend du cadre énonciatif: des rapports entre les protagonistes, des conventions sociolinguistiques, de la situation de communication. Strawson (1971c, 24) explicite la notion de valeur illocutoire de la manière suivante:

«Given that we know (in Austin's sense) the meaning of an utterance, there may still be a further question as to how what was said was meant by the speaker, or as to how the words spoken were used, or as to how the utterance was to be taken or ought to have been taken. In order to know the illocutionary force of the utterance, we must know the answer to this further question.»

Comme le suggère la citation ci-dessus, l'acte illocutoire n'existe que s'il est perçu comme tel et correctement interprété. Autrement dit, il implique une interaction, que Grice (1979, 56-72) a formulée sous la forme d'un "principe de coopération", conçu comme co-action, convergente ou conflictuelle, qui réunit les sujets interagissants dans une activité commune de la construction du sens et de la relation. Selon Grice, le sujet interprétant déduit la valeur illocutoire d'une énonciation à partir de quatre maximes conversationnelles (*conversational implicatures*):

- la maxime de quantité: être aussi informatif qu'il faut, ni plus ni moins (*be as informative as required*),
- la maxime de relation: parler à propos, c'est-à-dire que l'énoncé doit être pertinent dans la situation (*be relevant*)
- la maxime de qualité: ne pas tromper l'interlocuteur (*do not say what is false*)
- la maxime de modalité (*manner*): être clair, éviter d'être ambigu (*be perspicuous, avoid ambiguity*).

S'il est coopératif c'est-à-dire s'il est prêt à accepter la place du co-interagissant, le sujet interprétant cherche à aller au-delà de l'information donnée (ou du "sens littéral", selon Ducrot) en essayant de reconnaître la visée de l'énonciateur. Il "contextualise" l'énonciation c'est-à-dire qu'il la situe par rapport aux maximes conversationnelles (qui peuvent être respectées ou non) dans un cadre énonciatif donné. Récanati (1981, 257) cite l'exemple où le linguiste américain Bach essaye de retracer le raisonnement logique du sujet interprétant à partir de la maxime de qualité:

- a) L dit "Je t'ordonne de partir".
- b) Il affirme qu'il m'ordonne de partir.
- c) Si son assertion est vraie, il m'ordonne de partir.
- d) S'il m'ordonne de partir, ce doit être son énonciation présente qui constitue cet ordre. (Qu'est-ce que cela peut être d'autre?)
- e) On présume qu'il dit la vérité.
- f) Donc, en disant "Je t'ordonne de partir", il m'ordonne de partir.

Ce type de raisonnement logique permet au sujet interprétant de tirer les "inférences conversationnelles" (Gumperz 1989, 55) à partir de l'énonciation et du cadre énonciatif donné, et d'arriver ainsi à comprendre la valeur illocutoire d'une énonciation. Gumperz (1989, 56) écrit que:

«L'inférence conversationnelle fait partie intégrante de l'acte même de converser. Tout locuteur indique, de façon directe ou implicite, la manière dont un énoncé doit être interprété et montre par ses réponses, verbales et non verbales, comment il

a interprété l'énoncé d'un autre locuteur: c'est la nature de ces réponses plutôt que le sens en tant que tel ou la valeur de vérité des énoncés particuliers qui oriente l'évaluation de l'intention.»

Notons que la façon dont on respecte ou non les maximes aussi bien que la façon dont on tire les inférences conversationnelles sont fortement marquées socio-culturellement (Gumperz 1989, 30sq; de Salins 1992, 186-190).

Les auteurs français traduisent généralement le terme anglais d' *illocutionary force* c'est-à-dire la manière dont ce qui est énoncé doit être pris en situation donnée, par les termes de *valeur* ou de *force* illocutoire. Cependant, Récanati (1981, 253) distingue deux usages du terme "force":

- le potentiel de force illocutoire de l'énoncé,
- la force effective de l'énonciation (le sens proposé par Austin).
- Confais (1995, 146 -148) avance à son tour la distinction entre :
- la force illocutoire ou la capacité de l'énoncé à réaliser certaines dimensions illocutoires, et
- la valeur illocutoire ou la valeur d'acte concrète que l'énoncé véhicule en situation (*illocutionary force* d'Austin).

Pour notre part, le terme de valeur illocutoire est utilisé pour traduire le terme anglais d' *illocutionary force* ou *ce à quoi vise le dire*.

Austin (1970, 148) propose une liste de cinq classes d'énoncés établis en fonction de leur valeur illocutoire:

- les *verdictifs*, qui servent à «se prononcer sur ce qu'on découvre à propos d'un fait ou d'une valeur, mais dont, pour différentes raisons, on peut difficilement être sûr» (150): acquitter, condamner, décréter que, estimer, calculer, coter, apprécier, décrire etc.;
- les *exercitifs*, qui «renvoient à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences» (150): désigner, renvoyer, excommunier, nommer, ordonner, voter pour, léguer, condamner etc.;
- les *promissifs*, qui constituent une classe «par le fait que l'on promet, ou que l'on prend en charge quelque chose» (151): promettre, convenir de, contracter, se lier, donner sa parole, jurer, parier etc.;
- les *comportatifs*, qui constituent «un groupe très disparate qui a trait aux attitudes et au comportement social» (154): s'excuser, remercier, déplorer, compatir, rendre hommage, critiquer, applaudir, souhaiter la bienvenue, faire ses adieux, bénir, maudire, braver, provoquer etc.;
- les *expositifs*, qui «sont employés dans les actes d'exposition: explication d'une façon de voir, conduite d'une argumentation, clarification de l'emploi et de la référence des mots» (160): affirmer, nier, remarquer, renseigner, prévenir, dire, décrire, répondre, tenir pour, rapporter, jurer, accepter, concéder, postuler, argumenter, commencer par, interpréter, signifier, se référer à etc.

Searle (1979, 49) considère que la classification d'Austin manque de cohérence. Il arrive par exemple qu'il y ait une confusion entre acte et verbe illocutoires et que les catégories se recouvrent entre elles. Par exemple, le verbe *condamner* est classé à la fois dans les verdictifs et dans les exercitifs, *décrire* est à la fois dans les verdictifs et dans les expositifs, le verbe *affirmer* classé dans les expositifs aurait pu aussi bien être classé dans les verdictifs etc. Searle propose une taxinomie fondée sur trois principes: le but illocutoire (le propos d'un type d'illocution), l'ajustement entre les mots et le monde (les mots sont conformes au monde, par exemple une assertion; ou bien le monde est conforme aux mots, par exemple une promesse), l'état psychologique exprimé (croyance, désir, intention...). La taxinomie des actes illocutoires de Searle (1979, 52-56) comporte, comme celle d'Austin, cinq types d'actes illocutoires:

- Les *assertifs* tels que descriptions, affirmations, assertions, caractérisations, explications etc., dont le but illocutoire est d'engager la responsabilité du locuteur sur un état de choses. Les mots sont conformes au monde. Ils expriment la *croyance que p.*

- Les *directifs* tels que les actes d'ordonner, commander, demander, plaider, supplier, prier, solliciter, donner ses instructions, interdire etc., dont le but illocutoire est de faire faire quelque chose par l'auditeur. Le monde doit se conformer aux mots. Ils expriment le désir, la volonté, le *souhait que p.*

- Les *promissifs* tels que les actes de promettre, faire serment, faire vœu etc., dont le but illocutoire est d'obliger le locuteur à faire quelque chose. Le monde doit se conformer aux mots. Ils expriment une intention.

- Les *expressifs* tels que les actes de s'excuser, de féliciter, de remercier etc., dont le but illocutoire est d'exprimer un état psychologique. Le monde et les mots coïncident.

- Les *déclarations* telles que "La séance est ouverte", "Je vous déclare mari et femme", "Je démissionne", dont le but illocutoire est de provoquer un changement. Le monde est conforme aux mots et les mots au monde. C'est le facteur institutionnel qui autorise le locuteur à tenir son propos.

Comme celle d'Austin, la taxinomie de Searle s'avère criticable. Eluerd (1985, 167) conteste par exemple le principe d' "ajustement entre le monde et les mots":

«Que peut signifier ajuster les mots au monde, ou l'inverse, quand ce monde n'existe pas comme tel en dehors de ces mots? Non, le monde ne saurait s'ajuster aux mots, ni les mots s'ajuster au monde, comme le tenon à la mortaise, puisque c'est par et dans l'usage ordinaire des mots que nous advient un monde humain.»

Cependant, il n'est pas question ici de discuter les avantages et les désavantages des typologies des actes de langage. Nous présentons ces différentes approches afin de démontrer la complexité de la problématique. Citons encore le regroupement de valeurs illocutoires avancé prudemment par Confais (1995, 147sq). Il propose de classer les *valeurs* illocutoires (concrètes) sous des *fonctions* illocutoires (plus larges, abstraites):

1. La fonction *déclarative* ou «le mode d'utilisation le plus fréquent de l'énoncé assertif» (293), regroupe au moins quatre types de valeurs illocutoires tels que jugement ("Toulouse va gagner."), information ("Pierre est malade."), constatation ("Tu as les mains froides.") et proclamation ("Vous êtes les voleurs et moi je suis le gendarme."). Le point commun entre toutes ces valeurs (la *fonction* illocutoire) est que «le locuteur veut faire savoir, c'est-à-dire veut que le destinataire enregistre le contenu propositionnel» (147). On notera que Confais abandonne également l'idée d'ajustement au monde comme principe définitoire: les proclamations (qui constituent un cas particulier chez Searle) sont intégrés aux actes que Searle appelle assertifs.

2. La fonction *appellative* regroupe des variantes de questions et d'injonctions qui servent à «amener le destinataire à agir immédiatement par rapport au contenu.» (148)

3. La fonction *réactive* regroupe les énonciations par lesquelles «le locuteur réagit émotionnellement à une situation (ou à un contenu) et exhibe verbalement cette réaction, qui n'est pas *a priori* orientée vers un destinataire». (148)

Confais considère sa liste de fonctions illocutoires ouverte en laissant la possibilité d'envisager d'autres fonctions illocutoires par exemple contactive, argumentative, évaluative, esthétique etc. Cette typologie a le mérite d'avoir mis en évidence le caractère *réactif* de certains actes de langage. Or les interventions régulatrices c.-à-d. les interventions produites par l'allocutaire pendant la prise de parole du locuteur, sont constituées d'actes de langage réactifs. Nous objecterons cependant à la définition donnée par Confais qu'une énonciation réactive doit être *émotionnelle*. Une énonciation peut être réactive sans qu'il s'agisse nécessairement d'une réaction émotionnelle. Il est difficile de définir clairement ce qui fait le caractère réactif d'une énonciation. Il s'agit d'une réaction à une situation ou à un contenu manifestée sous forme langagière, qu'elle soit ou non orientée immédiatement vers un destinataire. Certains auteurs ont tendance à contester le statut d'acte de langage à bien des interventions réactives, notamment aux interventions régulatrices telles que par exemple les interventions du sujet B dans l'exemple suivant :

A: Tu prends une casserole comme celle-ci, tu mets les légumes,

B: <hochement de tête>

A: un peu de sel, un peu de poivre, un peu d'huile

B: Ouais

A: attention, d'huile d'olive et tu fais cuire doucement...

B: Ah bon d'accord

Revenons cependant aux actes constitutifs d'un acte de langage. L'acte locutoire et l'acte illocutoire donnent lieu à un autre acte: l'acte **perlocutoire**. Si l'acte illocutoire est celui qu'on accomplit en disant, l'acte perlocutoire est selon Austin celui qu'on accomplit *par le fait de dire*, il s'agit de l'effet de l'énonciation sur le destinataire. Produire un acte perlocutoire, c'est persuader, surprendre, alarmer, inquiéter, réconforter, induire en erreur, convaincre, dissuader, ennuyer, enthousiasmer, amuser, faire peur à... quelqu'un par le seul fait de dire quelque chose qui ne se décode pas

immédiatement et "juridiquement"<sup>1</sup> comme un acte de persuader, surprendre, alarmer etc. Souvent, les actes illocutoires servent de moyens tactiques à des fins perlocutoires (Searle 1972, 16; Ducrot, 1972, 15): le locuteur envisage l'effet de sa parole, les conséquences que le destinataire pourra en tirer. Cependant, l'effet perlocutoire demeure toujours de l'ordre de l'imprévisible:

«... in general a man can speak of his intention in performing an action with a kind of authority which he cannot command in predicting its outcome. What he intends in doing something is up to him in a way in which the results of his doing are not, or not only up to him.» (Strawson 1971, 31)

Le contenu (ou le sens effectif) d'un énoncé global porte sur deux dimensions qui se construisent *hic et nunc* lors d'un acte de langage:

- la dimension purement sémantique ou le contenu de base qui concerne l'univers conceptuel véhiculé par un acte de langage<sup>2</sup>.
- la dimension pragmatique ou le contenu pragmatique<sup>3</sup> qui peut se définir comme la réponse que donnerait le destinataire à la question fictive «Pourquoi le locuteur me dit-il cela ici et maintenant?».

Cette bipartition est loin d'être évidente: entre les deux se situe en effet la dimension modale de l'adéquation du contenu propositionnel au réel, c'est-à-dire aussi le problème de la valeur d'acte de l'énoncé, et sur laquelle s'appuie nécessairement l'interprétation de la valeur d'acte de l'énoncé. Néanmoins, et à condition d'être conscient de son caractère un peu rigide, il nous semble qu'elle est utile et opérationnelle pour différencier l'impact des diverses composantes d'un énoncé langagier (verbal et/ou non verbal) sur son fonctionnement (cf. l'expression de «*function-indicating device*» chez Searle 1971a, 43).

L'autre problème majeur est de départager dans le "contenu pragmatique" ce qui est immédiatement décodable à travers les signes mêmes (verbaux et/ou non), *par convention*, de ce qui relève d'un calcul interprétatif (inférentiel) basé sur une confrontation des signes avec toutes les informations dont on peut disposer dans la situation et dans sa mémoire permanente (connaissance du monde) – tout en sachant que cette confrontation elle-même n'est pas toujours dépourvue de conventionnalité. Par exemple, <ordonner quelque chose qu'on ne souhaite pas réellement> (effet perlocutoire: montrer qu'on est en droit d'ordonner) est un acte dont chacun peut faire un jour ou l'autre l'expérience, de sorte que l'acte d'ordonner recèle déjà en lui-même cette potentialité

<sup>1</sup> Ducrot (1984, 36) utilise l'expression «d'obligation quasi-juridique» pour définir l'illocutoire.

<sup>2</sup> «Proposition» de sens selon Searle (1971a); «contenu descriptif» selon Kerbrat-Orecchioni (1980); «contenu informationnel» selon Caron / Caron-Pargue (1993); ou tout simplement «contenu» selon Watzlawick *et al.* (1972); etc.

<sup>3</sup> «Relation» selon Watzlawick *et al.* (1972); «contenu performatif» selon Kerbrat-Orecchioni (1980); «fonctionnalité» selon Searle (1972) et Charaudeau (1983); etc.

perlocutoire. Il s'agit donc du problème de la définition de ce qu'il faut entendre par "illocutoire", étant entendu que la formule «ce que l'on fait en disant» ou du faire à travers le dire est beaucoup trop large pour être opérationnelle dans une analyse d'énoncés concrets.

Disons pour le moment que tous les énoncés possèdent une valeur illocutoire du simple fait qu'ils "obligent" leur destinataire: il n'y a pas de parole qui ne soit émise d'une "place" et qui ne convoque l'interlocuteur à une "place" corrélatrice (Flahault 1978, 58). La valeur illocutoire est explicite et/ou implicite. Les énoncés sont susceptibles d'être illocutoirement marqués par les moyens langagiers verbaux et/ou non verbaux. L'implicite, par définition, n'est pas manifesté, ni verbalement ni non verbalement, mais il est néanmoins présent tacitement dans un acte de langage relevant du monde des présupposés, des sous-entendus, des implications, du vécu, des savoirs socioculturels. Par ailleurs, tout énoncé verbal dispose d'un potentiel "performatif" (ou "pragmatique") dans une communauté socioculturelle donnée. Pour illustrer le potentiel "performatif" d'un énoncé verbal, considérons l'exemple suivant repris de Confais (1995, 146 dans les circonstances de discours appropriées, l'énoncé allemand "*bist du still*" (accompagné d'une intonation montante ou non) est susceptible d'exprimer une injonction, tandis que sa traduction française "es-tu sage" ne l'est pas. Le sens effectif ne peut être dégageé que par la prise en compte de tous les éléments constitutifs d'un acte de langage: manifestés et non manifestés, explicites et implicites.

Certains auteurs tels que Berrendonner (1981) refusent de considérer le langage comme vecteur d'une action. Pour Berrendonner, parler, c'est le contraire d'agir. Toute valeur d'acte est dérivée et par conséquent implicite. Il conteste donc la dichotomie du "sémantique" et du "pragmatique". D'après lui, les valeurs illocutoires ne sont «nullement inscrites dans l'énoncé» (23) mais toujours issues de la confrontation du contenu descriptif – avec sa valeur de vérité – et de la situation. L'intention de Berrendonner – lui-même à l'évidence "grand amateur" de pragmatique – n'est évidemment pas de dénigrer la prise en compte du fonctionnement du langage dans le monde (ce que signifie au sens premier le mot "pragmatique"), mais de mettre le doigt sur l'erreur théorique que constitue le slogan de la "*descriptive fallacy*" lancé par Austin et qui a conduit de nombreux pragmaticiens à exagérer la présence de signes explicites de l'illocutoire dans le langage, jusqu'à mobiliser des procédures explicatives "lourdes" lorsqu'elles n'y sont pas (cf. la "dérivation illocutoire" et la critique de Confais 1995, 121). Ce que veut dire Berrendonner, c'est que le langage est par essence descriptif (représentationnel), que les valeurs d'actes n'y sont jamais explicites, et que par conséquent toute valeur pragmatique est par définition "perlocutoire". Cette critique est parfaitement justifiée, mais elle n'empêche pas nécessairement de pratiquer la distinction entre les deux plans du sens, dans la mesure où il est clair que l'interprétation pragmatique des énoncés est en grande partie régie par des conventions – qu'elles soient inscrites dans le langage ou liées à des modèles socioculturels plus vastes dans un groupe donné. La preuve en est que les mêmes formes d'énoncé (donc avec un contenu descriptif analogue) peuvent ne pas induire les mêmes fonction-

nements pragmatiques (cf. l'exemple cité au paragraphe précédent), et que tous les énoncés ne sont pas possibles (efficaces) pour une intention donnée et dans une situation particulière. Autrement dit, même en acceptant les objections théoriques de Berrendonner, il reste important – pour ne pas dire indispensable – de se poser la question de savoir pourquoi *certaines* valeurs d'acte sont décodables immédiatement et "engagent" autant le destinataire que le locuteur: si je laisse passer un automobiliste alors que j'ai la priorité et que celui-ci me fait un signe de la main, je pourrai décrire après coup cette action en disant «il m'a remercié» (voire «il m'a dit merci») et je mentirais si j'affirmais le contraire. Tout énoncé verbal dispose d'un certain potentiel "sémantique" et/ou "pragmatique" dans un groupe socioculturel donné. C'est pourquoi tous les énoncés ne sont pas possibles ou du moins souhaitables dans une situation particulière. Par conséquent, *la valeur illocutoire est toujours issue de la confrontation du potentiel (ou du "bagage") "sémantique" et/ou "pragmatique" d'un énoncé et de la situation*. Le langage est un jeu qui consiste à louvoyer constamment entre des contraintes (liées à des conventions incontournables) et des libertés (de la pragmatique). Les contraintes existent au plan propositionnel/descriptif (on ne peut pas appeler *escalier* un camion, même par métaphore...) comme au plan pragmatique: une formule comme *s'il vous plaît* est directement illocutoire et ne peut pas servir à réaliser l'acte de <remercier>, et il y a des situations où un énoncé comme *Vous me ferez plaisir d'éteindre la lumière* risque fort d'aboutir à un échec cuisant. De même, les libertés existent au plan propositionnel (les libertés de linéarisation, les métonymies et métaphores...) comme au plan pragmatique, l'ironie en étant sans doute l'exemple le plus extrême. Dans tous les cas, l'ambiguïté ou au contraire la contrainte interprétative nous renvoie à la notion d'*usage* des signes, donc à des habitudes sociales tacites, et il paraît évident que le "code" n'existe pas indépendamment de sa fonctionnalité dans le monde, *donc que les dimensions descriptives et pragmatiques sont foncièrement imbriquées*. Confais (1995, 116) constate cette imbrication et dénonce surtout la tentation qui consiste à plaquer la distinction entre les plans "sémantique" et "pragmatique" sur l'opposition langue vs parole :

«Mais en aucun cas la "séparation" ne peut servir de prétexte pour l'appliquer exactement à la séparation langue/parole, conception qui donnerait au plan sémantique une place dans le système et relèguerait le plan pragmatique dans les phénomènes "seconds" de "mise en discours" du sémantique.»

Le décodage littéral du texte verbal, c.-à-d. l'appréhension du seul contenu "descriptif" ("sémantique") véhiculé par le verbal, ne suffit pas pour interpréter ce que l'énonciateur veut dire. Pour que le calcul interprétatif puisse être complet, il faut encore disposer du contexte global ainsi que d'autres éléments langagiers qui sont en symbiose avec le texte verbal (l'intonation, les mouvements). Du fait même de l'interdépendance entre les plans "sémantique" et "pragmatique", c'est à partir des divers *usages* pragmatiques qu'il est possible de dégager le "noyau dur" d'une unité lexicale.

## Références bibliographiques

- Austin, J.L. (1970), *Quand dire c'est faire*. Paris: Le Seuil. [(1962), *How to do things with words*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press].
- Austin, J.L. (1971b), Performative – Constatif. Searle (1971a), 13-22.
- Caron, J. / Caron-Pargue, J. (1993), Représentation et communication: L'intégration de la dimension pragmatique. *Bulletin de Psychologie*, tome XLVI - n° 412/1993. Paris: Siphé, 730-736.
- Berrendonner, A. (1981) *Éléments de pragmatique linguistique*. Paris: Éd. de Minuit.
- Charaudeau, P. (1983), *Langage et discours*. Paris: Hachette.
- Confais, J.-P. (1995), *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Toulouse: Presses Universitaires du Mirail.
- Ducrot, O. (1972), *Dire et ne pas dire*. Paris: Hermann, coll. Savoir.
- Ducrot, O. (1984), *Le Dire et le Dit*. Paris: Éd. de Minuit.
- Eluerd, R. (1985), *La pragmatique linguistique*. Paris: F. Nathan.
- Flahault, F. (1978), *La parole intermédiaire*. Paris: Seuil.
- Grice, P. (1979), Logique et conversation. *Communications* n° 30/1979, 56-72.
- Gumperz, J. (1989), *Engager la conversation*. Paris: Éditions de Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris: Librairie A. Colin.
- Récenati, F. (1981), *Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*. Paris: Éd. de Minuit.
- Searle, J.R. (1971a), *The Philosophy of Language*. Londres: Oxford University Press.
- Searle, J.R. (1972), *Les actes de langage*. Paris: Hermann. [*Speech Acts*. Cambridge: Cambridge University Press, 1969].
- Searle, J.R. (1979), *Expression and meaning*. New York.
- Strawson P.F. (1971c), What is a Speech Act?, Searle (1971a), 39-53.
- Salins de, G.-D. (1992), *Une introduction à l'ethnographie de la communication. Pour la formation à l'enseignement du français langue étrangère*. Paris: Les éditions Didier.
- Watzlawick, P. / Helmick-Beavin, J. / Jackson, D. (1972), *Une logique de la communication*. Paris: Le Seuil, coll. Points.

## LOKUCIJSKI, ILOKUCIJSKI I PERLOKUCIJSKI ČIN

Lokucijska, ilokucijska i perlokucijska dimenzija su tri ključne dimenzije oko kojih se uobličuje jezični čin. Autori poput Austina, Searlea ili Confaisa predlažu taksinomije ilokucijske dimenzije, što nas uvodi u problematiku razlikovanja ilokucijskog od perlokucijskog aspekta. Ovdje se međutim ne raspravlja o prednosti ili nedostatku ove ili one tipologije jezičnih činova. Različiti pristupi su predstavljeni da bi se prikazala složenost problematike te da bi se pristupilo sagledavanju pluridimenzionalnosti jezične pragmatike.